

recruter du personnel et développer la formation des agents

Mots clés :
recrutement, évolution
des compétences,
coordination des
réseaux, extension des
horaires

Dispositifs

Concours particulier "Bibliothèques" de la dotation générale de décentralisation, contrats territoire lecture (CTL), contrats départementaux lecture (CDL)

Fonctionnement

L'Etat accompagne financièrement les collectivités territoriales pour le recrutement de personnel :

- Dans le cadre d'un **projet d'extension des horaires d'ouverture**, le concours particulier "Bibliothèques" de la dotation générale de décentralisation permet de **financer pendant 5 ans des dépenses de fonctionnement** liées au besoin de personnel supplémentaire sur les horaires étendus (vacataires, emplois contractuels, compensations) (cf. fiche 2) ;
- Dans le cadre d'un contrat territoire lecture ou d'un contrat départemental lecture, l'Etat peut co-financer le recrutement d'un coordinateur, en charge de faire le suivi du contrat, ou d'autres dépenses de personnel (cf. fiches 3, 4).

Depuis 2021, le ministère de la Culture conduit, en lien avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), une réflexion sur l'évolution des compétences nécessaires aux agents des bibliothèques territoriales et sur l'adaptation des modalités de formation. Celle-ci associe étroitement les acteurs de la formation, les associations professionnelles, d'élus et cadres territoriaux. Parmi les productions issues de cette concertation, on signalera un référentiel national de compétences, utile pour établir des fiches de postes ou concevoir des plans de formation.

L'Etat accompagne la **formation des personnels** des collectivités territoriales de plusieurs manières :

- **Les stages** des Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB) et certaines formations de l'Enssib sont **ouvertes gratuitement aux agents territoriaux**, grâce à un soutien financier de l'Etat.
- La DGD peut **financer des actions de formation liées aux investissements** accompagnés, comme la formation à l'usage d'un nouveau logiciel métier. Dans le cadre des projets de Bibliothèques numériques de référence, le plan de formation du personnel au numérique peut être soutenu par l'Etat (cf. fiche 9).

Repères

- L'aide financière porte sur une **charge supplémentaire induite par un service ou par une mission nouvelle** liée à un projet spécifique.
- La demande de financement est intégrée au projet d'extension d'horaires ou de projet de contrat. C'est donc **l'ensemble du projet qui est étudié** par le conseiller livre et lecture de la DRAC.

Contact

Pour tout projet, contactez le conseiller livre et lecture de la DRAC.

